

Cette réouverture nécessite plusieurs adaptations organisationnelles et relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19, et décrites ci-après :

Pour l'ensemble des déchetteries (Bolbec, Lillebonne, Port Jérôme sur Seine, Terres de Caux, Maulévrier Sainte Gertrude, Arelaune en Seine) :

- modification des jours et des horaires d'ouverture
- accès autorisé uniquement aux habitants du territoire
- respect des gestes barrières
- respect de la distance sociale préconisée (plus d'un mètre de distance les uns des autres)
- 1 seule personne autorisée à descendre du véhicule au sein de la déchèterie
- aucune aide des agents au déchargement des véhicules
- certains déchets ne sont pas acceptés en raison de la fermeture des exutoires : amiante
- mise en place d'un filtrage à l'entrée pour limiter le nombre d'usagers présents simultanément au sein de la déchèterie (2 personnes supplémentaires par site)
- ne pas sortir de son véhicule durant le filtrage
- acceptation des derniers arrivants 30 minutes avant l'horaire de fermeture du site
- acceptation des professionnels sur présentation de l'attestation employeur et de l'attestation de déplacement, sans visa du registre des dépôts pour la facturation du service